

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 10001

INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT  
TRAVAUX DE SONDAGE RUE DU BOIS

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,  
Vu la demande présentée par l'entreprise DUBRULLE FAIGNOT TP à Ste-Marie-Cappel qui va procéder à des travaux de sondage et pose de branchements pour le compte de NOREADE

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

**ARRÊTE**

**Art 1 :** La circulation sera interdite au droit du chantier pour tous les véhicules rue du Bois du 04 décembre 2023 au 15 décembre 2023.

**Art 3 :** Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules au droit du chantier.

**Art 4 :** Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

**Art 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société DUBRULLE FAIGNOT TP
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 29 novembre 2023

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



*[Signature]*  
Daniel DESCHODT.